

LA LETTRE DU CONSEIL

CONSEIL DU 22 MARS 2023

Rapport de délégation

Ouverture d'une ligne de trésorerie

DELIBERATION 2023-16

Dans l'attente du paiement de certaines subventions et du remboursement du FCTVA sur l'opération de la rénovation de l'école, il est nécessaire d'avoir les liquidités pour régler les entreprises. En effet, l'opération est équilibrée budgétairement, cependant comptablement nous devons pouvoir « avancer » les sommes nécessaires à l'aboutissement des travaux : c'est l'objet de cette ligne de trésorerie contractée auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant maximum de 500 000 € sur 12 mois avec un taux variable indexé sur l'€ster.

Approbation du compte de gestion 2022

DELIBERATION 2023-19

Le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2022 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation du compte administratif 2022

DELIBERATIONS 2023-20, 21 ET 22

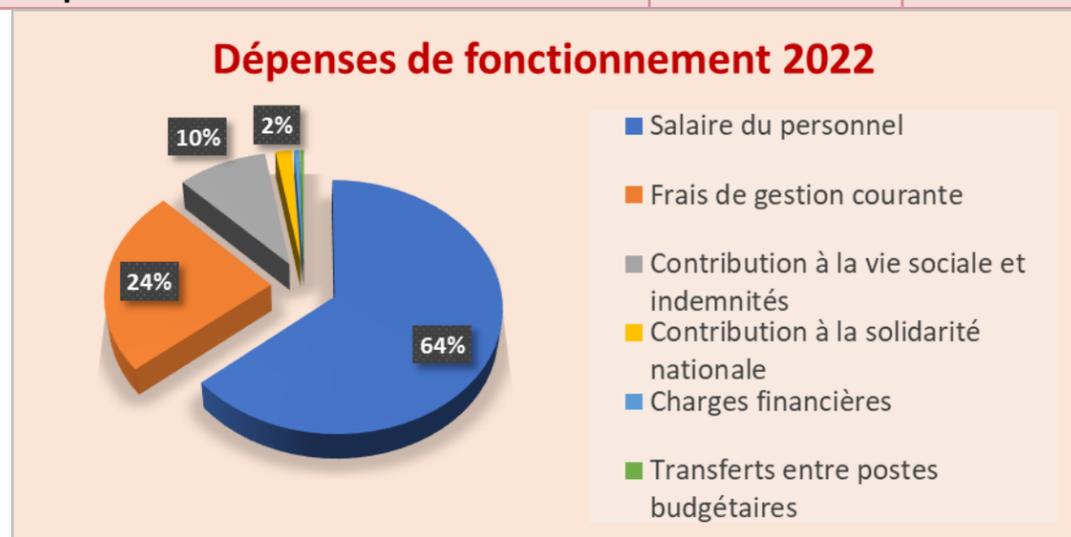
Après la désignation de Marie Bichoff comme présidente de séance, les résultats du Compte Administratif 2022 du budget principal sont approuvés comme suit :

Fonctionnement

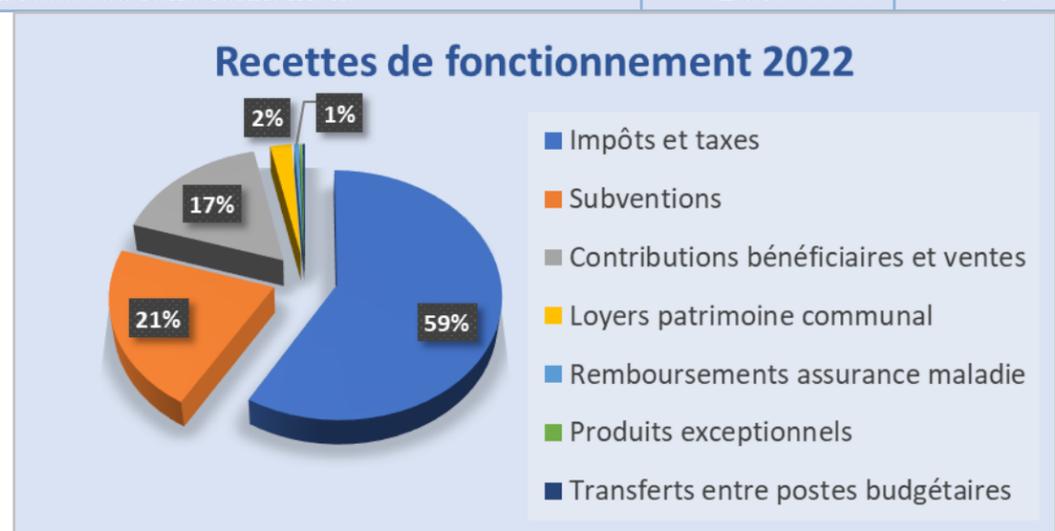
Dépenses : 1 934 758,79€
Recettes : 2 593 261,11€
Excédent : 658 502,32€

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Dépenses de fonctionnement	REALISE 2022	Evolution par rapport à 2021
Salaire du personnel	1 234 000 €	18%
Frais de gestion courante	462 000 €	-10%
Contribution à la vie sociale et indemnités	185 000 €	-4%
Contribution à la solidarité nationale	34 000 €	0%
Charges financières	11 000 €	-71%
Transferts entre postes budgétaires	7 000 €	-68%
Total Dépenses de fonctionnement	1 935 000 €	5%



Recettes de fonctionnement	REALISE 2022	Evolution par rapport à 2021
Impôts et taxes	1 518 000 €	8%
Subventions	553 000 €	19%
Contributions bénéficiaires (crèche, périscolaire) et ventes (bois, ...)	435 000 €	42%
Loyers patrimoine communal	60 000 €	11%
Remboursements assurance maladie	13 000 €	-38%
Produits exceptionnels	7 000 €	-63%
Transferts entre postes budgétaires	6 000 €	-94%
Total recettes fonctionnement	2 593 000 €	9%



DANS CE NUMERO : LE BUDGET PRIMITIF 2023, LES TAUX D'IMPOSITION 2023...

Retrouvez tous les chiffres détaillés sur www.la-biolle.fr – Votre commune – Comptes-rendus des conseils municipaux

Le budget 2022 se caractérise par 3 éléments marquants :

- **Le fonctionnement sur une année complète de la crèche avec ses 28 places.**

Ce service entraîne naturellement des augmentations de dépenses (charges de personnel, avec 6 agents supplémentaires / charges à caractère général avec l'alimentation et les énergies) mais elle génère également de nouvelles recettes notamment par le biais de la CAF dans les « autres produits de gestion courante » et dans les « produits de services » avec la facturation aux nouvelles familles.

- **Un travail de fond sur les dépenses.**

La renégociation et le rachat de certains prêts et le déblocage tardif du prêt lié à la rénovation de l'école ont permis une forte baisse des « charges financières ».

D'autre part, l'adhésion au groupement d'achat d'électricité, les efforts importants réalisés sur les achats de fournitures (groupements de commandes, mutualisation et sobriété) et à la renégociation des contrats de maintenance, ont considérablement amoindri le poste des « charges à caractère général » absorbant même, pour cette année 2022, l'inflation subie sur « l'alimentation », les « combustibles » et les « prestations de services ».

- **Des recettes en hausse sans augmentation des taux communaux.**

Les recettes des « impôts et taxes » augmentent mécaniquement du fait de l'augmentation de la population sans que les taux n'aient été revus. Il en va de même avec les « produits de services », dont les tarifs n'ont pas augmenté. Ils sont en hausse avec la crèche mais aussi avec une année « normale » de fonctionnement du service périscolaire (+65 000 € environ).

Enfin, une vente de bois exceptionnelle vient également bonifier cette recette (+121 000€ environ).

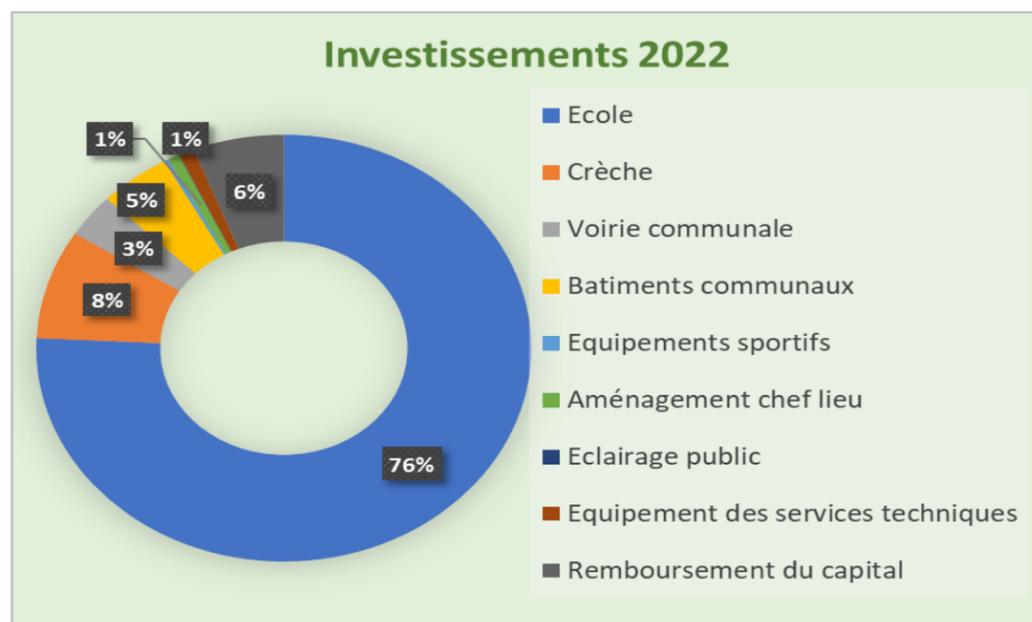
Soit un excédent de fonctionnement de 658 502,32 €

Investissement

Dépenses : 2 337 024,11 €

Recettes : 2 223 968, 59 €

Déficit : 113 055, 52 €



Investissements réalisés ou engagés en 2022 : 2 337 024,11 €

Bâtiments communaux	102 802 €	Ecole	1 746 073 €
Rénovation de l'Ebène (grande salle, portes, volets)	51 200 €	Mobilier	6 600 €
Eglise (statues, portes, cloches)	13 950 €	Matériel informatique	3 900 €
Matériel informatique	16 350 €	Réhabilitation maîtrise d'œuvre	136 200 €
Modification de l'ancienne crèche en salles de classes	13 650 €	Réhabilitation travaux	1 563 600 €
Achat matériel divers (élection, cantine, Ebène)	7 050 €	Chaufferie	26 500 €
Vestiaires du stade	6 683 €	Etudes, sondages, divers	9 300 €
Crèche	190 663 €	Aménagement chef-lieu	16 924 €
Mobilier	41 600 €	Jeux supplémentaires pour l'aire de jeux (tyrolienne, balançoire)	9 550 €
Parking et accès	146 750 €	Toboggan pour l'aire de convivialité des Villards	4 950 €
Plantations	2 300 €	Renouvellement panneaux basket City stade	1 550 €
Voirie Communale	71 392 €	Eclairage Noël LED	850 €
Régularisation voirie / terrain	12 350 €	Renouvellement d'un véhicule des services techniques	20 000 €
Parking Vittet et terrain de pétanque	59 050 €	Remboursement du capital	136 806 €

VIE ASSOCIATIVE

Subventions aux associations

DELIBERATION 2023-18

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS
Festival de La Biolle cinéma et ruralité	1 000,00 €
Communes Solidaires	500,00 €
Les amis du Meyrieu	250,00 €
Football Club Chambotte	4 700,00 €
Football club Chambotte (technicien)	5 850,00 €
La Biolle Loisirs (chorale)	250,00 €
Les feux follets	150,00 €
Amis des bêtes (convention fourrière)	300,00 €
CSC Cyclos Albanais Chautagne	250,00 €
UCE	150,00 €
Judo	800,00 €
Escalade - Assur sec	150,00 €
La prévention routière	100,00 €
Le Tétras Libre	200,00 €
La Boule Biollane	200,00 €

Rétrocessions Grand Lac versées aux associations	Montant
ATELIER DES ARTS	7 762,00 €
COCKTAIL	1 000,00 €
KRONOS	276,00 €
JUDO	276,00 €

La Biolle maintient son soutien au tissu associatif sur 2023. Associations sportives, culturelles et d'utilité publique animent notre village et proposent tout au long de l'année des actions, manifestations et activités diverses et variées aux biollans : un immense MERCI...

Les rétrocessions sont issues de la fusion avec Grand Lac. Il s'agit d'une compensation des aides précédemment versées à ces associations par la Communauté de Communes du Canton d'Albens.

FINANCES

Taux d'imposition et demande de subvention

DELIBERATION 2023-17

Compte tenu du contexte d'inflation actuel, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition qui sont appliqués, à savoir :

- 35,61 % - Taxe foncière sur les propriétés bâties.
- 65,98 % - Taxe foncière sur les propriétés non bâties.
- 11,06 % - Taxe d'habitation

Mouvement de crédits M57

DELIBERATION 2023-24

La mise en place de la nomenclature M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire en donnant au conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre les différents chapitres (sous réserve de règles précises). Le conseil municipal autorise donc le Maire à procéder à ces mouvements.

AGENDA

- **Conseil municipal :** mercredi 26 avril 20h, mairie
- **Café Blabla :** tous les jeudis, 14h-16h, salle Jean Rabeyrin à la crèche
- **Film « Le dernier pour la route », proposé par l'association Vie Libre et le CCAS :** vendredi 24 mars, 20h à l'Ebène
- **Repas intergénérationnel :** vendredi 31 mars, 12h15 à la cantine
Inscription dès à présent auprès de la mairie au 04 79 54 76 06



CARNET

Le Conseil municipal prend part à la joie des familles pour la naissance de :

- Evan né le 22 janvier au foyer d'Elodie DUPASSIEUX et Thibault CHATELAIN

Et pour le mariage de :

- Véronique QUINTEN et Alain THUBERT le 27 janvier 2023

Demande de subvention au FIPD

DELIBERATION 2023-26

Le renforcement de la vidéoprotection notamment dans le cadre du suivi de la délinquance, amène la commune à envisager une modernisation et un renforcement de son système existant. Ces travaux, d'un montant estimatif de 26 500 € HT sont éligibles au financement du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD). La demande de cette subvention a été approuvée ce jour.

Modification du tableau des effectifs

DELIBERATION 2023-25

Afin d'optimiser le fonctionnement de la crèche, il convient de créer un poste d'auxiliaire de puériculture à 28h.

DOSSIER 2023

Budget Primitif 2023

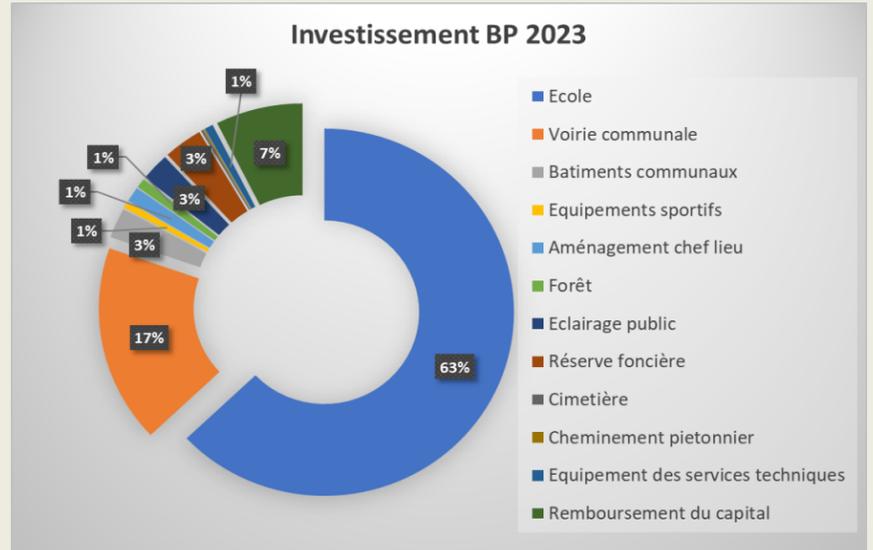
DELIBERATION 2023-23

Le projet de budget primitif 2023, présenté par Mme le Maire, s'établit comme suit :

- les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 2 938 661,00 €
Ce budget de fonctionnement permet de dégager un virement à la section d'investissement de **347 797,00 €**.

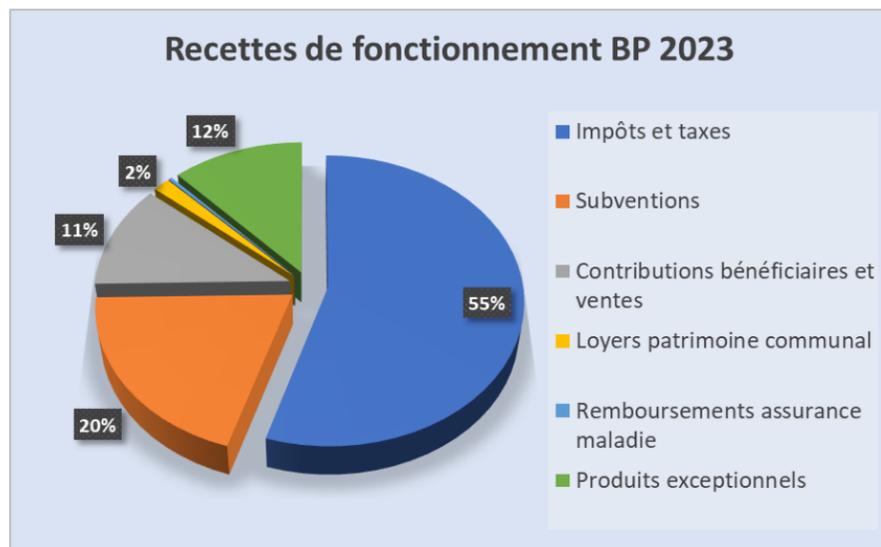
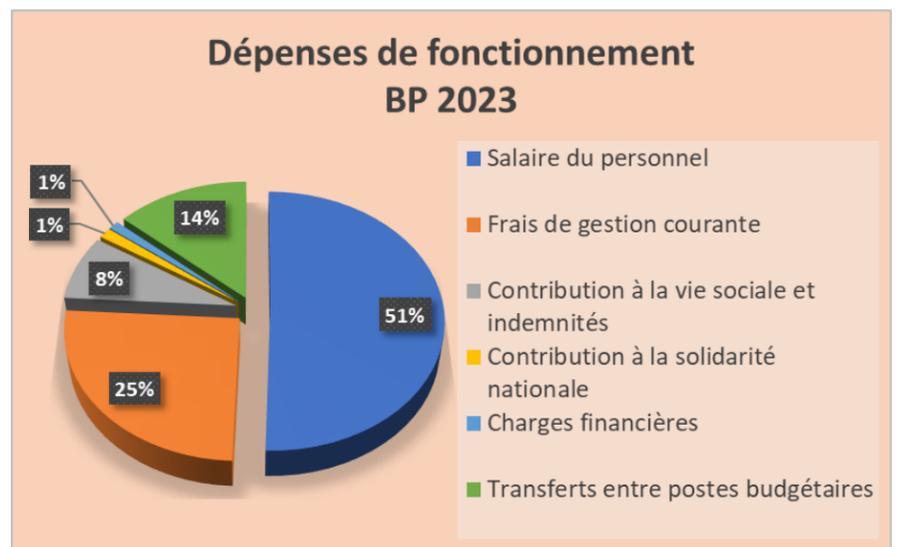
- les dépenses et les recettes de la section d'investissement s'équilibrent à la somme de 2 757 702,00 €

Le budget primitif est ainsi approuvé par le conseil municipal.



En investissement, plus de 60% du budget sera attribué à la finalisation du **chantier de l'école**. Livrés pour cet été, les travaux de rénovation, d'isolation et d'accessibilité auront tenu leurs promesses et respecté les délais (1 an seulement). La **voirie communale** occupera le second poste avec des réserves budgétaires pour nous permettre d'accélérer dès la seconde partie de l'année sur des dossiers qui ont été trop longtemps reportés : carrefour de Tarency, chemin des Lauriers, secteurs de Troissy/Roasson, route de Savigny, chemin du Glatay... Les premières réalisations pourraient intervenir en 2024. La totalité des remplacements **d'éclairage public** de 2021, 2022 et 2023 devrait être réalisée au premier semestre 2023.

Dépenses de fonctionnement	BP 2023
Salaire du personnel	1 309 000,00 €
Frais de gestion courante	659 390,00 €
Contribution à la vie sociale et indemnités	209 974,00 €
Contribution à la solidarité nationale	34 000,00 €
Charges financières	28 000,00 €
Transferts entre postes budgétaires	350 500,00 €
Virement aux investissements	347 797,00 €
Total Dépenses de fonctionnement	2 938 661,00 €



Recettes de fonctionnement	BP 2023
Impôts et taxes	1 611 093,00 €
Subventions	584 068,00 €
Contributions bénéficiaires (crèche, périscolaire) et ventes (bois, ...)	338 100,00 €
Loyers patrimoine communal	45 400,00 €
Remboursements assurance maladie	10 000,00 €
Produits exceptionnels	350 000,00 €
Total recettes fonctionnement	2 938 661,00 €

Les grandes lignes ...

Les charges courantes en augmentation

Les charges salariales augmentent du fait de la revalorisation des salaires et nous anticipons l'inflation sur les frais de gestions courantes : augmentation du coût

de l'énergie (+65 000€ sur le gaz, x2 sur l'électricité) et de l'alimentation (+10%). Les contributions, elles augmentent du fait de la régulation annuelle due au SEJ pour l'année 2022.

Des recettes en hausse sans augmentation des impôts

La hausse enregistrée sur le pôle « taxe » est principalement mécanique mais également liée au travail entrepris depuis un an sur les bases fiscales.